

Biumba , le 12 novembre 1957.-
de

RUANDA-URUNDI CEBIED
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DE BIUMBA.

(1) N2816/T.P.2.b.

RESIDENCE



Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Construction
maison P.A.
Nyagatare.

Transmis copie pour information à :
-Monsieur Docteur Lievens à Nyagatare.-
-Monsieur 1^{er} Agent d'élevage Wouters
-Monsieur 1^{er} Agent Territorial Bafort

L' Administrateur de Territoire
E. de JAMBLINNE,

Monsieur 1^{er} Agent Territorial principal
à

G A T S I B U.-
=====

Monsieur 1^{er} Agent Territorial principal,

J'ai l'honneur de vous prier de construire à Nyagatare à proximité du dispensaire vétérinaire une maison pour auxiliaire suivant plan 368/B à 3 chambres. Le crédit total dont vous disposez est de 171.000 francs. Je vous envoie

- une copie de la convention.
- la liste des matériaux.
- les prescriptions techniques.
- copie de la lettre 61/3907 du 28/X/1957 de Monsieur le Chef du Service des Travaux-Publics.

Cette maison sera donc conformément aux ordres de Monsieur le Chef du Service Vétérinaire, provisoirement occupée par Monsieur Wouters et sa famille.

Monsieur Wouters devra vous aider à réaliser cette construction, vous remplacer pendant vos absences. Monsieur Bafort vous donnera tous les conseils techniques nécessaires.

Vous choisirez l'emplacement de commun accord avec le Docteur Lievens de façon à ce qu'il puisse servir à la fois à Monsieur Wouters actuellement et au personnel auxiliaire ensuite. Je vous enverrai une copie des plans dès que je l'aurai.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro. In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

L'Administrateur de Territoire ff.